



4ème édition

« Challenge des zinzins »

27 juin 2026

Halle des Sports de Salviac

RÈGLEMENT

Article 1 : Principes généraux du tournoi

Il s'agit d'un tournoi de **18 équipes maximum** constituées de **2 joueurs**, d'un même club ou de clubs différents.

Une équipe ne peut pas être modifiée pendant le déroulement du tournoi, en cas de blessure d'un joueur, il y a possibilité au joueur restant de terminer seul ou de procéder au remplacement du joueur blessé.

C'est un challenge ouvert uniquement aux licenciés traditionnels FFTT.

Il faut être né au plus tard en 2011 (Cadet 2 de la saison en cours).

Le coût de l'inscription est fixé à : **10 € / joueur** (1 collation incluse - boisson ou encas)

Le repas convivial du soir doit être prévu en plus (10€)

Des chaussures de salle sont obligatoires pour pouvoir jouer.

Tournoi non homologué :

Les résultats ne sont pas pris en compte pour le classement particulier des joueurs.

Article 2 : Pointage

Le pointage des équipes s'effectuera à partir de 12h30.

La compétition débutera à 13h30 précises.

Toutes les équipes qui arriveront après l'horaire sans avoir prévenu seront disqualifiées.

Article 3 : Formule de la compétition

Le challenge se compose de 3 divisions, réparties par le classement des équipes engagées : moyenne des 2 joueurs de l'équipe (classements mensuels du mois de mai 2026) : G1 / G2 / G3

Chaque groupe est composé de 6 équipes. Un tirage au sort sera réalisé afin de déterminer l'ordre des rencontres à l'intérieur de chaque groupe.

Chaque équipe de 2 joueurs rencontrera les 5 autres dans son groupe en format individuel.
La 6ème rencontre (donc la 6ème heure) se jouera en double entre les équipes 1-2, 3-4 et 5-6.

Dans l'hypothèse d'une division incomplète :

- 5, 4 ou 3 équipes : on avisera à la formule à mettre en place avec les intéressés,
- 2 équipes : la division sera annulée, les équipes auront la possibilité de concourir dans la division supérieure si des places sont disponibles.

Chaque partie sera composée d'un seul set d'une durée d'1 heure, non-stop,
la partie de double sera composée d'un seul set d'une durée d'1 heure non-stop,
une pause de 10 minutes sera mise en place entre chaque rencontre,
Les vainqueurs du challenge seront les équipes 1ères de chaque groupe à la fin des 6 parties.
S'il y a un exæquo pour la première place à la suite du point average, la partie de confrontation directe sera juge.

Les horaires des rencontres sont les suivants :

1^{ère} rencontre : 13h30-14h30
2^{ème} rencontre : 14h40-15h40
3^{ème} rencontre : 15h50-16h50
4^{ème} rencontre : 17h00-18h00
5^{ème} rencontre : 18h10-19h10
6^{ème} rencontre : Double : 19h20-20h20

Article 4 : Déroulement d'une partie

1. Les parties se déroulent en 1 manche gagnante en points illimités.
2. Le joueur de chaque équipe qui marque 10 points se fait relayer par son coéquipier pendant la manche (Non applicable en format double).
3. Le changement de côté aura lieu dès que la première équipe aura atteint les 50 ; 100 ; 150... pts.
4. Lors de la rencontre en double, le changement de côté interviendra dès que la première équipe aura atteint les 20, 40, 60, 80....pts.
5. Des « pauses » de 1 mn seront appliquées à chaque changement de côté.
6. Si une équipe déclare forfait lors d'une partie, une défaite 50-0 sera alors appliquée.
7. Si un joueur d'une équipe se blesse, son coéquipier peut continuer les parties en solo ou avec un joueur joker.

Le score est noté tel quel sur la feuille de résultat à l'issue du jeu, ponctué d'un coup de sirène par l'organisation.

Article 5 : les défis

Ils donnent lieu à des récompenses, les dotations ne sont pas connues à l'avance :

- Meilleure attaque :

L'équipe sera désignée sur la base du plus fort total de points marqués sur l'ensemble des parties toutes divisions confondues.

- Meilleure défense :

L'équipe qui aura concédée le moins de points sur l'ensemble des parties toutes divisions confondues.

- Raquette de bois :

L'équipe qui aura concédée le plus de points sur l'ensemble des matchs toutes divisions confondues.

- Trophée du Maraîcher (Carotteurs / Carottés) NOUVEAUTÉ 2026 :

(on prends en compte que les carottes (bord de table) qui font gagner le point)

. Carotteurs: L'équipe qui aura marquée le plus de carottes sur l'ensemble des matchs toutes divisions confondues,

. Carottés: L'équipe qui aura concédée le plus de carottes sur l'ensemble des matchs toutes divisions confondues.

Article 6 : Arbitrage

1. Les joueurs sont tenus d'assurer l'arbitrage et la tenue des scores.
2. Tout comportement antisportif (jet de raquette, coup sur la table...) sera sanctionné d'un avertissement. Ces derniers sont cumulatifs tout au long de la compétition.
3. De manière générale et pour la bonne tenue du tournoi, la courtoisie et le fair-play seront de rigueur.

Article 7 : Inscription

Elles sont limitées à **18 équipes** de 2 joueurs chacune.

Les inscriptions doivent être réalisées :

Depuis le site internet : <https://pingsalviacoistt.fr/zinzins-2026>

En précisant :

- __Le nom de l'équipe
- __Les noms, points officiels et N° de licences des deux joueurs
- __La précision concernant la participation à la soirée Pizza
- __Les inscriptions « solitaires » sont acceptées : la composition d'une équipe sera conditionnée par l'inscription d'un autre solitaire (de même niveau ou par entente préalable des 2 joueurs). L'équipe sera placée dans la poule correspondant à la moyenne des 2 joueurs de l'équipe.

Il pourra être demandé aux équipes de modifier leur nom si ce dernier n'est pas approprié à l'événement.

Les frais d'inscriptions seront à régler sur helloasso lors de l'inscription (possibilité de paiement sur place).

Une liste d'attente sera constituée dès les 18 premières équipes inscrites (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions).

Les inscriptions seront closes le mardi 23 Juin 2026 à 23h59. Toutes les inscriptions doivent nous être parvenues avant cette date.

L'inscription vaut engagement et acceptation du présent règlement.

DIVERS

- La compétition se déroule dans la Halle des Sports de Salviac
- Le complexe comprend 9 aires de jeu, des vestiaires séparés hommes/ femmes, un espace buvette.
- Le club décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels.
- L'organisation se réserve le droit de modifier la formule du challenge et les dotations au prorata des inscriptions ; Voire de l'annuler si le nombre d'équipes inscrites est jugé insuffisant.
- Tout litige survenant pendant le tournoi ne sera examiné que s'il n'est pas prévu par le règlement.
- Il est attendu un bon comportement, y compris en dehors des aires de jeu, de la part des compétiteurs.



Ping Salviacois – Tennis de table - Mairie - 46340 SALVIAC
pingsalviac@gmail.com <https://pingsalviacois.wixsite.com/pstt>

Association Loi 1901 enregistrée sous le N°W463001198 à la préfecture de Cahors
N° Siret 8511546170001 - Catégorie juridique: 93.12Z Activités de clubs de sports
Affilié à la Fédération Française de Tennis de Table - N°11460028